

# CONSEIL MUNICIPAL DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Compte-rendu de la séance du lundi 8 juin 2020



Date de la convocation : 4 juin 2020

Date d'affichage : 4 juin 2020

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents.

## **Présents :**

M. Frédéric BIENVENU, Maire, Président de séance.

Mme Béatrice MAILHOL, M. Guy BARTHET, Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI, M. André CUNIBERTI, Mme Joëlle DOUARCHE, M. Michel PORTET, Maires-Adjoints.

M. Jean-Pierre BOIX, Mme Caroline BREZILLON, Mme Dominique FAUCHEUX, Mme Evelyne ICARD, M. Christian JANOTTO, M. Didier LASSALLE, Mme Laurette LAWSON, Mme Laëtitia LOUBIERES, M. Christian MOULIS, M. Jean-Marc PEDUSSAUT, Mme Valérie PICAVEZ, Mme Elodie RANALDI, M. Frédéric ROUAIX, M. Alain SENTENAC, Conseillers Municipaux.

## **Absents excusés et représentés :**

Mme Annie CAZEAUX, conseillère municipale qui a donné pouvoir à M. Frédéric BIENVENU,  
M. David SANCHEZ, conseiller municipal qui a donné pouvoir à Mme Elodie RANALDI

## **Secrétaire de séance :**

Mme Elodie RANALDI

*Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. En application de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriale, le vote concernant les syndicats de communes et syndicats mixtes « dits fermés » se déroule à bulletin secret et de manière uninominale.*

*Il convient donc de voter à nouveau pour élire les représentants de la commune au SIVOM, au SDEHG ainsi qu'au SMDEA.*

## **1- Election des représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Montesquieu-Volvestre (SIVOM)**

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) est administré par un comité composé de délégués élus par le Conseil municipal de chaque commune associée. Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il y a lieu de procéder à l'élection de quatre représentants de la commune au sein du SIVOM de Montesquieu-Volvestre auquel la commune a adhéré le 6 juin 1979, ayant son siège 3 rue du collège, 31310 Montesquieu-Volvestre.

Conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales, le scrutin à lieu à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Sont candidats :

- Monsieur Guy BARTHET
- Madame Dominique FAUCHEUX
- Madame Claire MEDALE GIAMARCHI
- Madame Annie CAZEAUX

**Après vote à bulletin secret uninominal les délégués élus pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples sont :**

- Monsieur Guy BARTHET - Délégué titulaire  
Pour : 22 – Abstention : 1 (M. Barthet s'abstient sur le vote le concernant)
- Madame Dominique FAUCHEUX - Délégué titulaire  
Pour : 22 - Abstention : 1 (Mme Faucheux s'abstient sur le vote la concernant)
- Madame Claire MEDALE GIAMARCHI - Délégué suppléant  
Pour : 22 - Abstention : (1 Mme Médale-Giamarchi s'abstient sur le vote la concernant)
- Madame Annie CAZEAUX - Délégué suppléant  
Elue à l'unanimité

**Après délibération le Conseil Municipal décide**

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 27-2020 du 25 mai 2020 portant le même objet.

Délibération adoptée.

## **2- Election des représentants de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG), commission territoriale de Latrape**

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical. La commune de Montesquieu-Volvestre relève de la commission territoriale de Latrape, où siège deux délégués de la commune.

Conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales, le scrutin à lieu à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Sont candidats

- Monsieur Didier LASSALLE
- Madame Evelyne ICARD

**Après vote à bulletin secret uninominal, les délégués élus pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, commission territoriale de Latrape sont :**

- Délégué titulaire : Didier LASSALLE  
Elu à l'unanimité
- Délégué titulaire : Evelyne ICARD  
Pour : 22 - Abstention : 1 (*Mme Icard s'abstient sur le vote la concernant*)

**Après délibération le Conseil Municipal décide :**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°38-2020 du 25 mai 2020 portant le même objet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3- Election des représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-7,

Vu l'arrêté Préfectoral du 5 juillet 2005, portant création du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) de l'Ariège,

Considérant que la commune de Montesquieu a délégué au SMDEA de l'Ariège le 5 juillet 2005 la compétence assainissement et le 22 janvier 2010 la compétence eau potable,

Considérant que la commune est représentée au sein du SMDEA par trois délégués titulaires et que, suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement de ces trois représentants,

Conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales, le scrutin à lieu à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Sont candidats :

- Monsieur Jean-Pierre BOIX
- Monsieur Alain SENTENAC
- Monsieur Christian JANOTTO

**Après vote à bulletin secret uninominal les délégués élus pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte Départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA) de l'Ariège sont :**

- Délégué titulaire : Jean-Pierre BOIX  
Pour : 22 Blanc : 1

- Délégué titulaire : Alain SENTENAC  
Pour : 23

- Délégué titulaire : Christian JANOTTO  
Pour : 23

**Après délibération le Conseil Municipal décide :**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°29-2020 du 25 mai 2020 portant le même objet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.